

Association Saint-Simon Environnement
M. Michel HERBACH
Comité de défense du quartier Saint-Simon
M. Serge ESCARTIN

contact@saint-simon-environnement.org

Cher

Toulouse, le 2/03/2026

Monsieur le Président, Monsieur,

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026, vous m'avez fait parvenir une contribution de l'association Saint-Simon Environnement et du Comité de défense du quartier Saint-Simon.

Je vous remercie pour ce travail approfondi et pour l'engagement constant de vos associations au service de la qualité de vie dans nos quartiers.

Ainsi, je souhaite vous apporter une réponse structurée et argumentée, point par point, aux sujets que vous soulevez.

Mais d'abord, j'ai le devoir de rappeler certains éléments de contexte. L'année écoulée s'est inscrite dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, lié à la ponction financière brutale et imprévisible de l'État dans nos budgets, qui a fortement affecté les finances de toutes les collectivités locales. Face à cette situation, la Mairie de Toulouse et la Métropole ont d'abord engagé des efforts importants sur leur propre fonctionnement au niveau RH et sur les dépenses internes, avant d'envisager des ajustements sur les subventions et ses services, comme ont dû le faire de nombreuses autres Mairies, ainsi que le Département et la Région. L'équipe municipale qui prendra place en mars 2026 devra affronter cette situation, voire même mettre en œuvre des économies plus conséquentes encore, tout du long du mandat, du fait de l'ampleur de la problématique des finances de l'Etat, qui prendra des années à être résorbée, entraînant une probable très forte tension sur le budget des collectivités.

Dans ce contexte, il serait illusoire de promettre des projets démesurés et financièrement intenables. Je laisse cela à nos adversaires...

Notre responsabilité est de garantir une gestion rigoureuse des deniers publics, tout en continuant à investir de manière réfléchie, en fixant des priorités claires. C'est l'esprit de la feuille de route que nous proposons pour le prochain mandat.

Le sérieux budgétaire est la condition de la soutenabilité financière des projets à engager et de la préservation des services publics.

I. Gouvernance - Ecoute - Participation - Lien

1. Moyens et outils pour assurer le dialogue avec les associations de quartier

Je suis évidemment favorable au maintien de la méthode fondée sur un lien étroit et constant entre les services municipaux, les élus de quartier, les associations, les comités de quartier et les habitants.

À ce titre, les associations de quartier sont - et continueront d'être - systématiquement associées en amont à l'élaboration des projets d'aménagement, notamment dans le cadre du Bureau de quartier.

Nous considérons les associations de quartier, tout particulièrement les comités de quartier, comme des partenaires indispensables pour travailler avec eux les projets du quartier. Bien sûr à condition qu'elles soient fidèles à leur vocation strictement associative, non politisée. Nous maintiendrons un large éventail de participation citoyenne

Je m'engage clairement à approfondir la relation entre la Mairie et les associations de quartier. Trop souvent, le dialogue est dépendant des agendas ou des personnes. Je souhaite une méthode de travail stable, structurée et respectueuse de l'expertise de chacun.

Les associations de quartier ne sont pas de simples relais d'information : elles sont des partenaires à part entière de l'action municipale. Leur expertise d'usage, issue du quotidien des habitantes et des habitants, doit pouvoir être prise en compte en amont des décisions. Je défendrai donc un accès facilité et organisé aux services municipaux, dans un cadre clair, c'est-à-dire sous le couvert et la responsabilité des élus, qui ne sauraient en aucun cas être contournés. Dans ce cadre, des échanges techniques pourraient avoir lieu de façon directe, ponctuellement, avec l'accord de l' élu ou des élus concerné(s).

Lorsque le dialogue est en difficulté les associations pourront avoir recours au Maire. Des rencontres régulières entre les Maires de quartier et les associations devront être la règle, et non l'exception. Elles permettront de faire le point, de trancher ce qui doit l'être, d'expliquer ce qui ne peut pas avancer et de suivre ce qui est engagé. Des outils de suivi partagés seront mis en place pour garantir la continuité des échanges, la traçabilité des demandes et la lisibilité des décisions.

Nous maintiendrons les commissions d'urbanisme, les réunions trimestrielles portant sur le tableau de suivi des associations, et notamment celui réalisé par votre collectif de défense du quartier Saint-Simon.

Ma conviction est simple : une démocratie locale vivante repose sur la confiance, la clarté et le respect. C'est cette exigence que je continuerai à porter, pour que les décisions municipales soient toujours mieux éclairées, toujours plus efficaces et toujours plus proches des réalités du terrain.

Je conserverai la fonction de Maire de quartier au cours du mandat prochain, avec les mêmes prérogatives que sur ce mandat, c'est-à-dire un rôle de décideur en proximité des acteurs du terrain et en interface avec les élus thématiques. Je rappelle qu'au cours du mandat qui s'achève le rôle des Maires de quartier a été renforcé avec une nouvelle organisation des services – mise en œuvre en 2024 – structurée autour des Maires de quartier.

II. Densification urbanisme

2. Modération de la densification de Saint-Simon

Afin de respecter les règles qui nous sont imposées par l'Etat (loi Climat et Résilience et l'introduction de la règle du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050), nous devons reconstruire la ville sur elle-même. Et c'est avec cet objectif que nous avons élaboré notre nouveau PLUi-H.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les associations de quartiers ont été concertées pour, tout à la fois, l'élaboration du PLUi-H (arrêté par le Conseil de Toulouse Métropole en juin 2024 puis voté dans sa version définitive le 18 décembre 2025), le projet urbain et les Cahiers toulousains. Nous les concertons sur tous les documents fondateurs.

Dans ce cadre nous avons, bien sûr, concerté vos associations, et beaucoup de vos recommandations ont été entendues et suivies.

Et je souhaite que nous poursuivions le travail de modération actuel de la densification sur tous les secteurs de Saint Simon, **il est important que Saint-Simon garde son identité.**

3. Participation aux Commissions Avant-Projets relatifs au quartier

Oui, je m'engage à maintenir votre participation dans ces commissions car celle-ci est très nécessaire. Cette démarche va dans le sens de ce que j'ai détaillé, plus haut, au sujet du dialogue avec les associations de quartier. Nous continuerons de les associer aux réflexions relatives aux projets structurants à venir, dans votre quartier comme dans tous les autres.

4. Intégration des OAP dans ces Commissions Avant-Projets

Je sais qu'il s'agit d'une demande forte. Toutefois, il faudrait que nous en définissions le format. Nous pourrions, par exemple, envisager un échange avec les services du territoire plutôt qu'une présentation lors de la commission urbanisme. Nous restons ouverts au dialogue sur ce point.

III. Services et Équipements publics

5. Communication / Système d'affichage numérique local

Nous avons d'ores et déjà mis en place un système d'affichage numérique au sein de la Maison de Quartier, pour diffuser, comme vous le demandez, les animations et les événements du quartier.

Des contraintes existent, mais nous ne renonçons pas à cet objectif. Le sujet est clairement identifié, il fait partie des questions à travailler et il continuera à être examiné afin de trouver des solutions compatibles avec les contraintes réglementaires et les attentes des habitants.

6. Jeunesse / Amélioration des activités proposées pour les jeunes du quartier

En effet, le nombre de jeunes dans le quartier a augmenté, avec l'arrivée de nouveaux habitants et je m'en réjouis.

Pour répondre à cette demande d'activités grandissante, nous avons effectivement réfléchi à un projet.

Nous allons engager une étude pour l'implantation dans le secteur Guilhermy, du côté du territoire sud, d'un équipement de type accueil jeunes ou tiers-lieu jeunes/parentalité.

Il serait donc implanté à proximité du quartier Saint-Simon et pourrait ainsi profiter au plus grand nombre.

7. Centre d'Accueil Jeunes dans le quartier

Je vous invite à prendre connaissance de ma réponse ci-avant, qui évoque justement ce projet.

Toutefois, je souhaite vous rappeler que des collèges ont été implantés dans le quartier, par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, sans aucune concertation. Nous aurions ainsi pu davantage prévoir la construction de structures dédiées aux jeunes.

Aussi, n'oublions pas que l'actuel centre social Bas d'Immeubles réalise ce travail auprès des jeunes. Le quartier n'est donc pas dépourvu de toute structure.

8. Rénovation du skate-park Sarcos

Nous avons effectivement prévu la rénovation du skate-park Sarcos en début de mandat, mais nous l'avons finalement reporté du fait du déplacement du lieu d'implantation du gymnase, car il n'y avait alors plus de mutualisation des coûts possible.

En outre, je note que les riverains, rencontrés lors de mes déplacements dans le quartier, et à proximité, ne me font pas spécifiquement part de cette demande.

9. Implantation d'un restaurant seniors solidaire dans le quartier

Oui, je vous confirme que nous avons pour projet de créer un restaurant seniors solidaire dans votre quartier, en début de mandat, si les Toulousains m'accordent à nouveau leur confiance. Il viendrait, avec d'autres, compléter nos 19 restaurants seniors solidaire déjà ouverts dans nos quartiers.

10. Social / Proposition pour l'accompagnement de l'Ouest de Saint-Simon

Dans l'Ouest de Saint-Simon, des interventions de l'AFEV sont déjà mises en place, et elles seront pérennisées.

Aussi, comme je vous l'ai expliqué plus haut, des études sont en cours par nos services du Territoire Sud pour l'implantation d'un équipement de type accueil jeunes ou tiers-lieu jeunes/parentalité.

11. Social / Finalisation de l'installation du café associatif dans le centre culturel Paul Bert

En effet, nos services échangent avec les porteurs de ce café associatif. De manière concertée avec eux, nous leur avons confirmé que nous les accompagnerons, pour le moment, à s'implanter dans des salles associatives. Dans un deuxième temps, nous prévoyons un espace pour leur café dans la phase 2 de développement du centre culturel Paul Bert, dont la phase 1 a été livrée en janvier, avec une mise à disposition aux associations en mars.

12. Aménagement de l'accueil dans la mairie annexe

Nous avons récemment réalisé des travaux dans votre mairie de quartier. Ces travaux avaient justement pour but d'améliorer la qualité d'accueil des usagers, et notamment la confidentialité. C'est pourquoi je suis très étonné de vos retours à ce sujet.

Mais, bien sûr, nous demeurons attentifs à l'usage qui est fait de ce lieu et nous serons prêts à l'adapter, dans le futur, en fonction des besoins.

13. Installation de rafraîchissement de l'air du Centre Culturel

Nous n'avions, jusqu'à présent, pas identifié l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air dans le Centre Culturel comme priorité. Néanmoins, au regard des dernières interpellations à ce sujet, nous lancerons une étude visant à contenir les périodes de surchauffe.

14. Aménagement du futur gymnase pour organiser les événements publics du quartier

Je vous confirme que nous avons prévu l'implantation d'une salle associative dans le futur gymnase dont les travaux ont déjà commencé. Toutefois, cette dernière n'aura pas une capacité de 250 places comme vous le demandez. Je suis surpris de découvrir cette demande dans votre courrier alors que cette dernière n'a jamais été formulée lors de la concertation relative à ce projet.

15. Accès aux salles municipales

Je vous rappelle tout d'abord que les clés des salles municipales devaient initialement être récupérées à la Maison Toulouse Services de La Reynerie. Comme suite à l'intervention de votre Maire de quartier, les clés sont désormais disponibles à la Mairie de quartier, ce qui constitue déjà une particularité pour vous faciliter l'utilisation des salles.

Aussi, depuis le 5 janvier un nouvel outil informatique est en place, qui permet de voir les disponibilités en temps réel et de simplifier les réservations des salles communales, ce qui a permis une augmentation des utilisations de 56% en janvier 2026 par rapport à janvier 2025.

Cet outil permettra aussi d'ouvrir les salles via des serrures électroniques. Ce projet est en cours d'étude et des premiers tests seront faits sur deux salles courant 2026. Si la solution est probante, nous la généraliserons à toutes les salles lors du prochain mandat.

16. Adaptation de la procédure événementiel.

Notre objectif est clair : faciliter le travail des organisateurs d'événements, quelle que soit la taille de ceux-ci.

En 2025, nous avons accompagné plus de 5.000 événements dans l'ensemble de la ville. Tous les événements de quartier ont bénéficié d'un accompagnement, sans exception.

Le 6 mai 2025, nous avons réuni l'ensemble des organisateurs afin de leur présenter les nouvelles procédures ainsi que le nouveau guide de l'événementiel. À cette occasion, il a été précisé qu'aucun quota de matériel ne serait désormais appliqué et qu'une attention particulière serait portée à l'humanisation de l'instruction des dossiers.

Il a également été indiqué que les réponses relatives au prêt de matériel seraient communiquées au minimum un mois avant la tenue des événements.

Par ailleurs, les représentants des associations de quartier ont été reçus dans l'objectif de simplifier et finaliser des processus spécifiques pour les événements, en lien avec les directions des dynamiques citoyennes.

À ce jour, la direction de l'événementiel demeure dans l'attente des documents transmis par les représentants associatifs afin de formaliser par écrit les procédures spécifiques. Plusieurs relances ont été effectuées à cet effet...

17. Equipements sanitaires / installation de sanisettes

Vous avez raison de soulever ce point. L'absence de sanisettes lors des manifestations organisées à Guilhermy et à Tibaous pénalise le confort des participants et l'organisation des événements.

Je tiens à vous informer qu'une étude va être lancée. Les services municipaux travaillent actuellement à évaluer les besoins précis, les emplacements les plus pertinents ainsi que les solutions techniques possibles, installation pérenne ou dispositifs mobiles lors des manifestations.

Nous voulons apporter une réponse concrète, adaptée à la fréquentation réelle de ces événements et respectueuse du cadre de vie.

Une décision sera prise rapidement sur la base de cette étude afin d'améliorer durablement l'accueil du public dans ces quartiers dynamiques.

18. Local de stockage pour le matériel du Comité des Fêtes

La possibilité d'aménager un local de stockage pour le matériel du Comité des Fêtes est, en effet, à l'étude dans le cadre de la phase 2 de développement du Centre Culturel Paul Bert.

Nous réfléchissons également aux possibilités que nous aurions de lui mettre à disposition un local de stockage dans la phase 1.

19. Projet de médiathèque sur Saint-Simon

La création d'une médiathèque à Saint-Simon n'est pas un projet que nous envisageons.

En effet, notre ville compte déjà vingt-et-une bibliothèques et médiathèques auxquelles s'ajoute la bibliothèque nomade, le Bibliobus. Cela fait de Toulouse la grande ville française la mieux dotée après Paris. A titre d'exemple, la ville de Marseille n'en compte que neuf.

Votre quartier n'est pas dépourvu de ce service public puisque le Bibliobus s'installe chaque mardi après-midi sur la place de l'église de Saint-Simon, et les 2e et 4e mercredis du mois sur la place des Tibaous.

Les habitants de Saint-Simon peuvent également se rendre à la Médiathèque Grand M à la Reynerie.

20. Bassin du jardin Pihlak

Concernant la baisse du niveau d'eau du bassin du jardin Pihlak durant l'été, le niveau est régulé par l'équipe des jardiniers qui gèrent ce site.

L'alimentation provient d'un forage avec un apport déclenché selon une programmation hebdomadaire.

Il est possible qu'un dysfonctionnement du programmeur ait entraîné une baisse du niveau d'eau durant l'été, phénomène amplifié par la forte évaporation liée aux températures élevées.

Sachez que vous pouvez compter sur la vigilance de nos équipes.

21. Absence de possibilité de raccordement électrique lors de manifestations

L'implantation d'une borne électrique, comme vous le demandez, est prévue. Son coût est assumé par l'enveloppe de quartier, les travaux relevant d'Enedis étant programmés pour ce mois de mars. À l'issue de cette intervention, il sera procédé à l'installation de la borne, aux contrôles réglementaires de conformité, puis à sa mise en service.

Si le calendrier est respecté, nous pouvons raisonnablement envisager une mise à disposition des usagers d'ici la fin du mois de mai.

Nous restons pleinement mobilisés pour que cet équipement, attendu par les habitants du quartier de Guilhermy, soit installé dans les meilleurs délais.

IV. Déplacements / Voirie

22. Projet de délestage (PIMSOT)

Oui il s'agit d'un projet très attendu et nécessaire à l'échelle de notre Métropole, et notamment pour votre quartier.

Le projet d'Infrastructure de Mobilités du Sud-Ouest Toulousain (PIMSOT) vise notamment à créer un contournement de Saint-Simon. Nous y sommes favorables car il permettra notamment d'avoir une entrée de ville qualitative et de requalifier plus facilement le coeur de quartier.

A ce stade, il est difficile de s'engager sur un délai de réalisation. La délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 15 octobre 2025 a néanmoins fixé un calendrier avec des échéances 2025-2030, 2030-2035 et après 2035. Ainsi, la poursuite des études PIMSOT est bien prévue.

Nos opposants au Conseil de Toulouse Métropole ont d'ailleurs voté contre cette délibération.

23. Devenir de l'avenue Eisenhower

La requalification de l'avenue Eisenhower a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Le chantier entre désormais dans sa phase opérationnelle. Les travaux se déploient progressivement et plusieurs arbres ont déjà été plantés, marquant concrètement le lancement du projet.

Il s'agit d'un investissement majeur de plus de 10 millions d'euros pour notre territoire. Ce projet va notamment permettre de sécuriser les rues et les intersections, en particulier les cheminements vers le collège récemment créé. Les parents d'élèves nous avaient sollicités sur ces enjeux de sécurité, leurs remarques ont été pleinement prises en compte dans la conception du programme.

Je sais que les attentes sont également fortes concernant le franchissement de l'avenue. Ce point fait actuellement l'objet d'études techniques approfondies. Si les conclusions sont favorables, sa réalisation pourra être inscrite au programme du prochain mandat, afin d'améliorer encore la sécurité et la fluidité des déplacements.

24. Politique pour désengorger le trafic routier traversant Sud-Nord

Le projet de délestage PIMSOT est justement une réponse pour désengorger le trafic routier.

Tout comme le plan de circulation qu'il nous faut travailler dans le quartier sur la base de l'étude de circulation lancée en 2025.

25. Franchissement cyclable de l'A64 et de la voie ferrée

Oui, nous avons prévu le franchissement de l'A64 en modes doux. Je sais qu'il est nécessaire et très attendu par les habitants du sud-toulousain. Le projet de passerelle s'avère trop coûteux mais nous étudions les possibilités dans le cadre du projet de franchissement de l'avenue Eisenhower. Les études préliminaires prévoient d'élargir la voie pour faire passer les piétons et les vélos au droit de l'avenue Eisenhower, entre la route de Seysses et la route d'Espagne.

Toutefois, les franchissements sont des sujets complexes, il faut savoir qu'à l'échelle de la Métropole, nous avons la gestion de 61 franchissements (voies ferrées, cours d'eau, axes routiers) ; et nous devons réaliser cela en lien avec nos partenaires (la Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest - DIRSO -, ASF...). Nous avons mis en place une méthode de travail pour gagner en efficacité. Dans un premier temps, nous travaillerons sur la dizaine de franchissements les plus complexes, car nous ne pourrons réaliser les 61 au cours du mandat qui arrive.

26. Favoriser l'usage des vélos en sécurité

Notre ambition est de sécuriser les déplacements cyclables grâce à des aménagements de qualité comme nous l'avons prévu dans le cadre du schéma directeur cyclable et du Réseau Express Vélo (REV). Nous allons continuer ce travail avec l'étude de circulation qui nous permettra de déterminer s'il est nécessaire de passer des rues en sens unique afin, notamment, d'y intégrer le vélo de manière plus sécurisée.

27. Liaison piétons-cycles Liffard- Eisenhower

En vue de la création de la liaison piétons-cycles Liffard-Eisenhower, nous avons finalisé l'acquisition foncière en fin d'année 2025.

Désormais, les travaux sont programmés dans nos services du Territoire Sud. Et l'ouverture de la liaison est prévue pour la fin d'année 2026.

28. Sécurisation des cyclistes sur le Chemin de Tucaut

Actuellement, le chemin de Tucaut ne dispose pas de piste cyclable, car cette dernière s'avérerait trop dangereuse. Cependant, nous étudions l'implantation d'une piste cyclable sur une voie parallèle au chemin de Tucaut.

29. Voie mode doux Deldi-Renard

Ce projet n'est, pour l'instant, pas prévu.

30. Rénovation du tronçon Nord du Chemin du Loup

La reprise complète du Chemin du Loup est prévue au cours du mandat à venir. Néanmoins, des travaux de reprise partielle seront engagés en mars.

31. Mise à 30 km/ de la Route de Saint-Simon entre Eisenhower et Tucaut

Nous étions favorables à la mise à 30 km/ h de cette portion de la Route de Saint-Simon dans le cadre du passage de nombreux axes de notre ville à 30 km/ h, avec l'instauration du Code de la Rue en 2024. Toutefois, cette mesure a connu un frein du fait du passage d'un bus Tisséo.

Nous ferons un point sur le Code de la rue, après deux ans d'expérimentation, afin de voir, s'il est nécessaire de faire des adaptations à la marge. A cette occasion, nous pourrions aborder à nouveau les sujets qui vous préoccupent.

32. Réaménagement du réseau critique de voirie interne au quartier

Nous avons réalisé une étude de circulation pour envisager les futurs aménagements structurants du secteur. La mise en sens unique du chemin de Basso Cambo et de la rue Réguelongue est à l'étude. Si ces études sont concluantes, nous pourrions prioriser ce projet sur le prochain mandat.

33. Inventaire des trajets pour sécuriser des itinéraires et rénovation des trottoirs

Notre politique de mobilité donne une priorité constante aux piétons, conformément aux orientations du schéma PICTA (Piétons - Cycles - Transports collectifs - Automobiles).

Cet inventaire est prévu dans l'étude de circulation, sur le modèle de ce qui a été réalisé sur le chemin de Canto Laouzetto.

En ce qui concerne les trottoirs, nos Maires de quartier utilisent les budgets de voirie pour faire des petites améliorations du quotidien au service des piétons : sécurisation des traversées, pose de mobilier urbain pour protéger le trottoir, meilleur marquage, etc.

Au cours du mandat qui s'achève, de nombreuses rues ont été rénovées, avec un objectif précis : améliorer le cadre de vie et mettre progressivement l'espace public en conformité avec notre Charte accessibilité. Nous souhaitons poursuivre cet effort, y compris dans votre quartier, afin de garantir des cheminements sûrs, continus et accessibles à tous.

Ainsi, tout ce qui peut faciliter le libre cheminement des piétons sur les trottoirs, par la suppression d'obstacles physiques intempestifs doit être fait. En revanche, il est impossible de refaire tous les trottoirs, nous avançons étape par étape, car le coût que ces travaux représentent est très important.

34. Budget exceptionnel pour ces travaux d'améliorations

L'attribution aux quartiers d'un budget exceptionnel pour des travaux d'améliorations est un projet auquel nous réfléchissons. Nous pourrions l'étudier dans le cadre de la prochaine Programmation pluriannuelle des investissements métropolitaine (PPIM).

35. Mise en place d'un service de minibus qui traverserait quartier d'Est en Ouest

Les navettes petites et gratuites ne sont pas adaptées aux faubourgs. Le coût serait considérable pour une fréquentation très limitée. Sur le centre-ville, les navettes sont mutualisées et permettent à chacun de se déplacer dans un environnement de plus en plus piétonnier. Elles s'avèrent particulièrement utiles pour les personnes âgées et les Personnes à Mobilité Réduite. Pour les faubourgs, nous préférons mettre en place des bus à haut niveau de service de type Lineo.

36. Continuation du tracé de Téléo jusqu'au métro Basso-Cambo

En mai 2022, j'ai inauguré le Téléo, un des plus longs téléphériques urbains de France, qui permet de relier l'Université Paul Sabatier à l'Oncopole en 10 min. Forts de son succès, avec plus de 1,5 million de validations par an, nous allons réaliser son prolongement vers Malepère, et nous envisageons effectivement, en fonction des études menées par Tisséo, de l'étendre également jusqu'à Basso Cambo. Son passage par Eisenhower est probable mais il dépendra de ces études.

V. Protection du patrimoine bâti et végétal

37. Propriété du 17 rue Réguelongue

Concernant le 17 rue Réguelongue, je comprends parfaitement l'inquiétude des riverains. Cette propriété, sur laquelle la Mairie a déjà exercé son droit de préemption, occupe un emplacement central qui ne peut ni se dégrader davantage, ni devenir un point de nuisances pour le quartier.

Le dernier diagnostic de sécurité, réalisé le 9 mai 2025, n'avait pas conduit à la mise en place d'un périmètre de protection. Toutefois, face à l'évolution de la situation (dégradations, intrusions, squats), un nouveau diagnostic technique doit être effectué prochainement. Si les conclusions l'exigent, un périmètre de sécurité sera immédiatement installé afin de garantir la protection des riverains.

Au-delà des mesures d'urgence, je suis clair : nous ne laisserons pas ce site tomber à l'abandon. Tous les leviers juridiques et administratifs seront étudiés et mobilisés si nécessaire — qu'il s'agisse d'un arrêté de péril, d'une procédure adaptée de maîtrise foncière ou, le cas échéant, d'une déclaration d'utilité publique — afin de sécuriser, maîtriser et revaloriser durablement cet emplacement stratégique.

38. Protection de ce patrimoine bâti et végétal

Je vous confirme que la propriété du 17 rue Réguelongue et son parc sont d'ores et déjà protégés par notre PLUi-H, au titre du Bâti classé et de l'Espace Vert Protégé (EVP)

39. Identification et protection du patrimoine immobilier d'intérêt sur le quartier

Vous demandez la protection des bâtis d'intérêt ayant une valeur historique ou patrimoniale, mais sachez que nous avons d'ores-et-déjà réalisé un large inventaire de ceux-ci sur ce mandat et nous continuerons à les protéger sur le mandat prochain. Nous pourrions effectivement l'enrichir de nouvelles propositions dans le cadre d'un atelier de travail.

Comme nous l'avons fait pour le centre-ville, que nous avons protégé, nous développons notre ambition patrimoniale dans tous les quartiers. Pour cela, nous souhaitons dresser un inventaire du bâti patrimonial public, présent dans les quartiers, qui aurait besoin d'être rénové. Ainsi, nous comptons préserver et renforcer l'identité propre de nos quartiers.

VI. Incinérateur

40. Reconstruction de l'incinérateur de Monlong sur le même site

Vous le savez, la décision d'une reconstruction sur le même site a été prise après un processus long et rigoureux, auquel les associations de quartier ont participé. Je sais la déception de certains de voir cet équipement majeur ne pas quitter les quartiers de Saint-Simon et de Lafourquette. Cependant, il s'agissait à l'évidence de la moins mauvaise solution. Tout candidat à l'élection municipale vous promettant le déménagement de l'incinérateur ferait ainsi la preuve de sa démagogie ou de son incompétence.

Le contrat étant acté, la construction devant bientôt débiter, il s'agit d'un débat qui se situe derrière nous, et non devant nous.

41. Retombées positives pour Saint-Simon

La première retombée positive est l'amélioration considérable de l'impact de l'équipement sur les quartiers environnants par rapport à la situation de l'usine actuelle. Baisse des émissions, intégration paysagère, qualité architecturale, ouverture sur le quartier... Je le sais, les acteurs associatifs ont reconnu ces progrès majeurs et les ont salués. Je suis heureux que DECOSET et les entreprises impliquées aient pu parvenir à ce résultat.

Par ailleurs, je souhaite que l'emprise libérée par l'ancienne usine puisse être utile aux quartiers. C'est une préoccupation que vous avez également. Près de 200 arbres y seront donc plantés. Je souhaite également que se concrétise le projet de salle ouverte sur le quartier.

Enfin, je m'engage à ce que la dynamique de travail collectif enclenchée ces dernières années ne retombe pas. Je souhaite que les associations soient régulièrement informées, que les suivis sanitaires et environnementaux soient effectués de la manière la plus transparente possible, et que l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) s'ouvre véritablement sur le quartier.

42. Réduction des volumes de déchets brûlés dans cette usine

La Métropole et DECOSET s'inscrivent dans une ambition nationale de réduction considérable des volumes de déchets, et spécialement de déchets incinérés. Malgré la remarquable croissance de population de notre territoire, nous avons souhaité que le tonnage de la future usine soit inférieur au tonnage actuel, passant de 290.000 à 240.000 tonnes.

La Métropole a adopté un plan spécialement dédié à cet objectif, et qui sera régulièrement renouvelé. Je souhaite insister sur un sujet emblématique : les biodéchets. Nous avons déployé les bornes d'apport volontaire, en complément des composteurs que vous pouvez obtenir gratuitement pour vos jardins. Quand nos concitoyens jettent des biodéchets à la poubelle, l'incinérateur se retrouve à... brûler de l'eau, ces déchets étant particulièrement humides. Cela n'a de sens pour personne. Baisser la part de biodéchets dans nos poubelles est donc un objectif très fort pour incinérer moins, et incinérer mieux.

VII. Sécurité

43. Propositions en matière de sécurité

La sécurité des Toulousains est et restera la première priorité de notre équipe municipale. C'est une évolution majeure que j'ai voulue depuis 2014 par rapport aux municipalités toulousaines précédentes.

Depuis 2018, une grande partie des Policiers Municipaux est territorialisée, c'est-à-dire que ces Policiers Municipaux sont affectés à un secteur particulier. Ainsi, ils connaissent les habitants, les associations, les commerces, les leaders d'opinion, et ont donc ce rôle de proximité que vous appelez de vos vœux.

Nous avons, du reste, doublé ces effectifs de secteurs au cours de ce mandat.

Leur rôle est donc de patrouiller dans le quartier et de répondre aux appels d'AlloToulouse dans le quartier, d'assurer des actions de médiation, mais également d'exercer des activités répressives, que nous assumons, conscients que la sécurité ne peut se résumer qu'à la médiation.

Cela s'accompagnera d'un renforcement des effectifs de Police Municipale pour passer de 390, actuellement, à 500 policiers municipaux, d'une mobilisation auprès de l'État pour obtenir davantage de policiers nationaux et de nouvelles prérogatives pour la Police Municipale. Nous assumons également le choix de l'armement de cette dernière, dans une logique de prévention et de dissuasion.

En matière de caméras, sur les deux derniers mandats, nous avons préférentiellement équipé les lieux fortement impactés par des faits récurrents de délinquance, permettant d'accompagner la résolution d'enquêtes, sur demande d'exploitation des images dans le cadre de procédures judiciaires menées par la Police Nationale. Pour cela, nous avons fait un diagnostic précis de toutes les demandes de la Police Municipale et de la Police Nationale.

Auparavant, ces lieux étaient totalement dépourvus de caméras du fait du refus absolu que m'opposaient tous les élus de l'équipe municipale COHEN- BRIANÇON – GODEC.

Comme je m'y suis engagé, si les Toulousains nous accordent à nouveau leur confiance en mars 2026, chaque rue sera couverte par une caméra. Votre quartier en bénéficierait donc pleinement. Ces caméras facilitent l'action de la Police Municipale et de la Police Nationale et sont un outil indispensable pour donner des preuves tant aux victimes qu'à la justice.

Pour lutter contre le narcotrafic, en plus des caméras, nous créerons au sein de la Police Municipale une brigade dédiée à la lutte contre les points de deal pour, qu'avec le concours de l'Etat, nous fassions reculer ces phénomènes néfastes pour la qualité de vie des riverains. Sa mission sera d'occuper le terrain en permanence, en mobilisant les caméras de vidéoprotection pour identifier les trafics, avec la présence en réserve dans les rues adjacentes pour surprendre les dealers et les acheteurs, et en nous focalisant en continue sur les points de vente pour empêcher toute réinstallation

Les caméras couplées aux interventions des forces de l'ordre permettent indéniablement de lutter contre le sentiment d'impunité.

Par ailleurs, vous mentionnez que des réunions de sécurité organisées dans votre quartier n'ont plus lieu depuis quelques années. Je conteste votre affirmation. En effet, les dernières réunions de sécurité sur le secteur Guilhermy ont eu lieu il y a quelques mois, et sur la rue Maffre, il y a quelques semaines.

44. Dispositif national “participation citoyenne lutte contre les cambriolages”

Je sais qu'il y a un important réseau de “Voisins référents” dans le quartier de Saint Simon. Et je remercie sincèrement les habitants pour leur vigilance et leur mobilisation qui, couplée à la nôtre, permet de lutter plus efficacement contre les cambriolages.

Je souhaite renforcer les actions de prévention sur le territoire. Les associations de prévention jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des publics, la médiation sociale et la prévention des situations de rupture, en lien étroit avec les acteurs institutionnels et les habitants. Nous les soutenons fortement et avec constance. J'entends continuer ainsi.

À ce titre, les clubs de prévention métropolitains jouent un rôle précieux, dont l'action de proximité contribue directement à la cohésion sociale et à la tranquillité publique. Nous sommes également attentifs au rôle complémentaire des dispositifs de participation citoyenne, tels que les “Voisins référents”, que nous avons développés et entendons développer encore car ils favorisent le lien social, la veille de proximité et l'orientation vers les dispositifs adaptés.

Dans ce contexte, une réflexion est engagée afin d'évaluer les besoins des associations de prévention et d'examiner les leviers permettant un renforcement progressif des moyens humains et financiers, dans une logique de coordination renforcée entre les travailleurs sociaux, les acteurs associatifs et les dispositifs citoyens existants.

VIII. Fiscalité

45. Gestion de la fiscalité locale

Depuis 2016, nous avons fait le choix clair et assumé de la stabilité fiscale. Durant l'ensemble du mandat écoulé, aucun taux d'imposition communal n'a été augmenté, qu'il s'agisse de la taxe foncière ou de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette ligne de conduite traduit notre engagement en faveur d'une gestion rigoureuse, responsable et maîtrisée des finances publiques.

Nous avons démontré qu'il est possible de conduire des projets ambitieux, utiles aux habitants et structurants pour le territoire, sans alourdir la pression fiscale. Cette exigence d'équilibre entre développement et responsabilité budgétaire constitue un principe fondamental de notre action.

Pour le prochain mandat, nous prenons le même engagement : il n'y aura aucune hausse des taux de la taxe foncière, ni de la CFE. Nous poursuivrons une gestion sérieuse et optimisée, fondée sur la recherche d'efficience, la mobilisation de financements externes et la maîtrise des dépenses, afin de garantir à la fois la qualité des services publics et la stabilité fiscale pour les ménages comme pour les acteurs économiques.

46. Baisse du Taux de la taxe d'Amélioration Majorée

Je vous rappelle que l'élargissement de la Taxe d'Amélioration Majorée (TAM) à tous les quartiers était une demande de l'ancien président de Saint-Simon Environnement, que nous avons réalisée, tout comme la suppression du Projet Urbain partenarial (PUP) sur Guilhermy pour y instaurer la TAM.

Je ne peux répondre favorablement à votre demande, car il n'est pas possible de moduler le taux de la TAM en fonction de la taille des projets.

Toutefois, Toulouse Métropole a mis en place des exonérations, notamment pour les constructions dont la surface est inférieure à 5 m² ou encore pour les abris de jardin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

et devués à votre quartier.

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC